

Article 43 du Règlement

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

ON DEMANDE DE POURSUIVRE RONDEMENT LA MISE EN ŒUVRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Bud Cullen (Sarnia-Lambton): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et importante. Étant donné que la société Dome Petroleum a déclaré, hier, à l'Office national de l'énergie qu'elle s'attend à ce que le Canada soit autosuffisant d'ici à 1990; étant donné que, comme on l'a annoncé aujourd'hui, la société Petro-Canada a acquis la société Petrofina, et compte tenu de la révélation embarrassante du chef de l'opposition (M. Clark), à savoir qu'il reconnaît avoir été dans l'erreur à propos de la société Petro-Canada, je propose, appuyé par le député de Lambton-Middlesex (M. Ferguson):

Que la Chambre encourage le gouvernement à poursuivre rondement la mise en œuvre du Programme énergétique national.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LES SERVICES POLICIERS DANS LES PROVINCES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, je désire proposer une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. L'augmentation excessive des coûts des services de police qu'assure la GRC dans un grand nombre de villes de petite, moyenne et grande taille dans les huit provinces qui ont passé des accords avec la police fédérale crée une vive inquiétude dans ces localités. Dans bien des cas, le budget de ces municipalités est complètement grevé à cause des augmentations tout à fait anormales prévues. Non seulement il aurait fallu procéder à une augmentation progressive des coûts des services de police par rapport au montant prévu dans les contrats, mais aussi consulter étroitement les intéressés. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro):

Que la Chambre ordonne au solliciteur général de ne pas modifier le montant des coûts des services de police prévu par les accords actuellement en vigueur et passés entre la GRC et les provinces, et de n'y apporter aucun changement sans avoir au préalable étudié attentivement la question et consulté les parties intéressées.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LA LOI DE 1980 MODIFIANT LA LÉGISLATION SUR LES PENSIONS, L'INDEMNISATION ET LES ALLOCATIONS RELATIVES À LA GUERRE, AUX MILITAIRES ET AUX CIVILS

LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER UNE MESURE CONCERNANT LA MISE EN VIGUEUR GRADUELLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement pour proposer, avec l'appui du député de Oshawa (M. Broadbent):

Que la Chambre s'engage envers le ministre suppléant des Affaires des anciens combattants à adopter rapidement tout projet de loi visant à réduire ou à supprimer la période de mise en vigueur graduelle des pensions pour les veuves des anciens combattants dont le taux d'invalidité était inférieur à 48 p. 100, ainsi que tout projet de loi visant à assujettir le taux de base de 100 p. 100 de la pension d'invalidité au traitement net moyen des cinq catégories de fonctionnaires désignées en 1972, et qu'elle exprime l'espoir que des projets de loi en ce sens lui seront soumis dans les plus brefs délais.

Mme le Président: La Chambre consent-elle unanimement à débattre cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PREMIER MINISTRE

LA VISITE PROJÉTÉE AU MANITOBA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Madame le Président, le premier ministre (M. Trudeau) doit se rendre demain à Brandon et dans l'Ouest du Manitoba, région déshéritée de notre pays que l'établissement de bonnes liaisons aériennes promet à un bel avenir. Étant donné la position stratégique de cette région située près du centre géographique du Canada et du continent Nord-américain, je propose avec l'appui du député de Portage-Marquette (M. Mayer):

Que le premier ministre profite de sa visite pour annoncer la création de projets d'expansion qui pourraient consister soit à relancer le programme de services communautaires, soit à ouvrir les bureaux d'un ministère fédéral dans le cadre de la politique de décentralisation, soit à accroître les crédits du programme d'aide à l'entretien des troupeaux et d'approvisionnement en céréales fourragères et ceux d'autres programmes, autant d'initiatives qui permettraient de cimenter les forces politiques de notre pays, chose dont nous avons tant besoin.

Mme le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce qu'on débattre cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

LE DÉVERSEMENT DANS LA RIVIÈRE NIAGARA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, je prends la parole pour soulever une question importante et urgente concernant les rapports récemment publiés dans la presse selon lesquels l'industrie et le gouvernement américains auraient déversé des déchets toxiques et radioactifs dans la rivière Niagara pendant la Seconde Guerre mondiale. Si ces rapports sont fondés, la santé des habitants de la péninsule du Niagara est dangereusement menacée. Je propose donc, appuyé par le député de Haldimand-Norfolk (M. Bradley):